



Emplois au 2^e trimestre 2017 : des évolutions globalement positives pour les départements normands

Après la hausse de 0,1 % observée au cours du 1^{er} trimestre 2017, la Normandie progresse de 0,2 % ce trimestre, gagnant ainsi environ 2 000 emplois. Le Calvados reste particulièrement dynamique, suivi de l'Eure et de la Manche. A contrario, l'Orne recule d'environ 0,1 % et la Seine-Maritime reste stable. La masse salariale, dans la région, progresse de 0,8 % ce trimestre, confirmant un résultat déjà positif de 0,7 % lors de la période précédente. Ce résultat positif suit la tendance observée en métropole. Comme au niveau national, le salaire moyen par tête (SMPT) est en hausse ce trimestre (+ 0,6 %), un peu en-dessus du niveau national (+ 0,4%), et atteint près de 2 300 euros brut par mois.

CHIFFRE CLÉ

+ 0,2 % : l'emploi normand est en hausse au 2^e trimestre 2017, soit un peu moins de 2 000 salariés supplémentaires.

Augmentation de l'effectif salarié dans trois départements

La succession de résultats positifs depuis un an dans le Calvados, se confirme ce trimestre (+ 0,6 %). Cette suite de bons résultats a permis d'atteindre une croissance annuelle de 1,8 %, ayant entraîné la création d'un peu moins de 3 200 emplois. Cette évolution est légèrement supérieure à celle du national, qui atteint 1,7 %. La hausse importante du premier trimestre se confirme au deuxième (+ 0,4 %) permettant au département de la Manche de créer 410 emplois et d'atteindre une évolution annuelle positive de 1,7 %, soit 1 870 postes supplémentaires. Après trois trimestres en quasi stagnation, l'Eure progresse de 0,5 % (soit + 600 emplois) au 2^e trimestre 2017, ce qui permet d'atteindre, une évolution de 0,7 % sur un an, permettant la création de 885 emplois dans le secteur privé. Après les bons résultats de la fin d'année 2016 dans le département de la Seine-Maritime, l'emploi reste stable en ce début d'année 2017, avec une croissance nulle sur chacun des deux premiers trimestres. Cependant, l'évolution sur un an reste positive (+ 0,8 %) entraînant une augmentation de 2 580 salariés.

Dans l'Orne, après la baisse de 0,5 % du premier trimestre, les effectifs continuent de reculer de 0,15 % soit 90 emplois perdus. La tendance annuelle reste négative (- 0,5 %) et représente la perte de 340 postes environ.

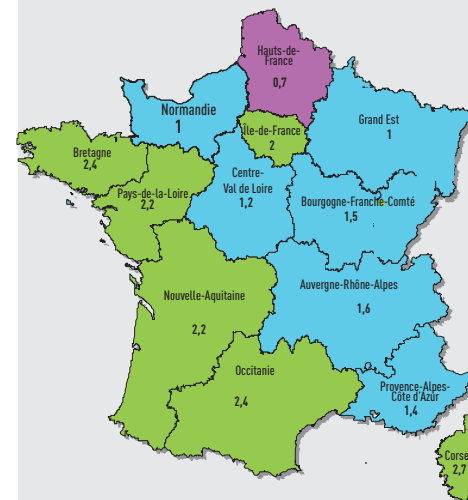
La masse salariale continue de progresser ce trimestre

Après l'importante hausse du premier trimestre d'environ 40 millions d'euros, la masse salariale augmente de 45 millions d'euros ce trimestre (+ 0,8 %). Sur ce trimestre, les augmentations les plus fortes en valeur absolue se retrouvent en Seine-Maritime (+ 17,5 millions d'€), et la Manche (+ 11 millions d'€). Dans le Calvados et l'Eure la hausse atteint 0,7 % soit respectivement 8,5 millions d'euros, et 6 millions d'euros. La progression atteint 0,5 % dans l'Orne, soit 2 millions d'euros supplémentaires.

Le salaire moyen augmente de 0,6 %

Après une augmentation de 0,8 % du salaire moyen au trimestre précédent, la hausse atteint 0,6 % ce trimestre en Normandie. L'évolution annuelle du salaire moyen est de + 1,8 %, augmentation en deçà du niveau national, représentant un peu plus de 40 € bruts mensuels.

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ]



● supérieure à 2
● entre 1 et 1,9
● inférieure à 0,9

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA MASSE SALARIALE ET DU SALAIRE MOYEN]

	En niveau 2017 T2	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle (en %)
		2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	
Région							
Emploi salarié (en milliers)	811,2	-0,1%	0,4%	0,3%	0,1%	0,2%	1,0%
Masse salariale (en M€)	5 595,5	-0,1%	0,4%	0,8%	0,7%	0,8%	2,8%
SMPT (en €)	2 299	0,0%	0,1%	0,5%	0,7%	0,6%	1,8%
France							
Emploi salarié (en millions)	18,1	0,2%	0,3%	0,6%	0,3%	0,4%	1,7%
Masse salariale (en M€)	139 163,2	0,4%	0,5%	0,8%	1,3%	0,8%	3,5%
SMPT (en €)	2 570	0,1%	0,3%	0,4%	0,8%	0,4%	2,0%

SMPT = salaire moyen par tête

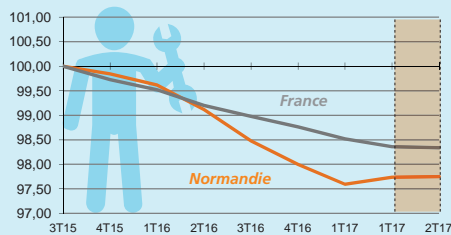
Tous les secteurs sont en hausse au 2^e trimestre 2017, hormis l'industrie

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acooss / Urssaf

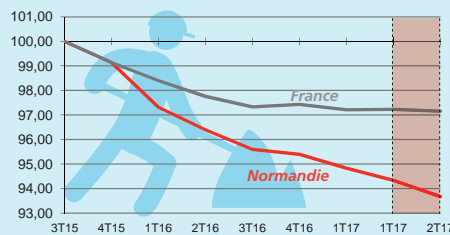
INDUSTRIE

Tendance trimestrielle : - 0,2 %



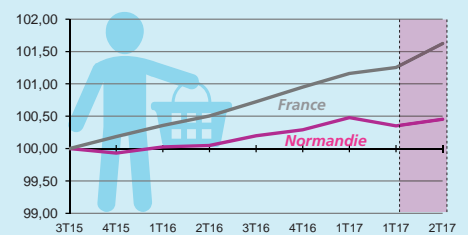
CONSTRUCTION

Tendance trimestrielle : + 0,2 %



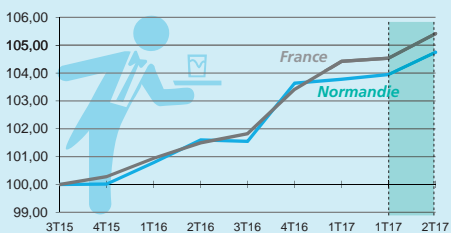
COMMERCE

Tendance trimestrielle : + 0,1 %



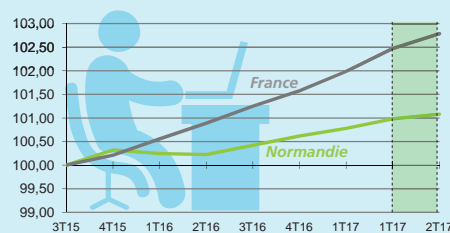
HÉBERGEMENT-RESTAURATION

Tendance trimestrielle : + 1,2 %



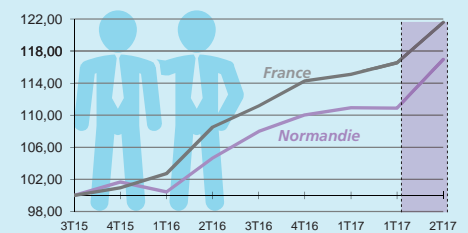
AUTRES SERVICES

Tendance trimestrielle : + 0,1 %



INTÉRIM

Tendance trimestrielle : + 2,8 %



Hausse des effectifs dans l'hébergement restauration

La branche des hôtels, cafés, restaurants (HCR) reste très dynamique au cours du deuxième trimestre (+ 1,2 %), comme au premier trimestre, soit + 470 salariés pour atteindre une évolution annuelle de 3,5 %, ayant entraîné la création de plus de 1 300 emplois. L'augmentation de ce trimestre est très marquée dans les départements du Calvados (+ 1,8 % soit 220 postes), la Seine-Maritime (+ 1,3 % soit 180 postes), en partie dans la restauration traditionnelle et la restauration rapide. Dans les départements de l'Eure et de la Manche la hausse atteint 1,1 % ce trimestre, soit un peu moins de 60 nouveaux postes pour chacun d'eux. Seul l'Orne est en forte diminution (- 2,1 %) perdant 45 emplois, principalement dans les hôtels et hébergement.

Hausse de 2,8 % dans le secteur de l'intérim

Après une baisse au 1^{er} trimestre 2017, les effectifs salariés dans l'intérim progresse 2,8 % au deuxième, ayant permis la création d'environ 1 150 emplois. Les hausses les plus importantes se retrouvent dans la Manche (+ 4,2 % soit + 230 postes) et le Calvados

(+ 3,9 % soit + 320 postes), alors qu'elle atteint 1,9 % en Seine-Maritime (+ 330 postes). L'augmentation atteint 2,8 % dans l'Orne (+ 80 salariés) et 2,5 % dans l'Eure, correspondant à 180 emplois. Ces bons résultats en Normandie permettent d'atteindre une hausse annuelle d'environ 14,6 %, soit 5 430 salariés de plus dans le secteur.

Légère augmentation pour le secteur de la construction

L'effectif salarié continue d'augmenter dans la construction en Normandie avec un résultat positif (+ 0,2 %) ayant permis la création de 160 emplois, après les 180 du premier trimestre.

La hausse est plus marquée dans l'Eure (+ 1,3 %), ayant permis la création de 130 emplois nouveaux au total. Dans le Calvados, elle atteint 0,7 %, soit 100 emplois supplémentaires et 0,6 % dans l'Orne (+ 30 postes). La Manche reste stable, tandis que la Seine-Maritime enregistre un léger recul (- 0,4 %) entraînant la perte d'une centaine d'emplois. Sur un an, seuls les départements du Calvados et de l'Orne sont en hausse de 1 % ayant permis la création de 180 emplois. La Normandie aura perdu 0,4 %

de ses emplois dans le BTP, soit environ 260 postes, contre une progression de 1,1 % en métropole.

Le secteur des autres services reste stable

En Normandie, l'emploi dans les autres services, hors intérim, augmente de 0,1 % ce trimestre (+ 465 emplois). Les résultats sont différents d'un département à l'autre. Ainsi on peut noter une hausse de 0,6 % dans l'Eure (+ 300 postes) et de 0,5 % dans le Calvados (soit 390 postes). Les départements de l'Orne et de la Seine-Maritime sont en recul de 0,2 % pour le premier (- 55 salariés) et 0,1 % pour le second (-230 salariés).

Le secteur du commerce reste stable également

Le secteur du commerce continue sa progression ce trimestre (+ 0,1%), soit 835 emplois créés, pour atteindre 0,2 % sur un an (+ 330 postes). Les départements du Calvados (+ 180 emplois), de l'Eure (+ 50 emplois) et la Seine-Maritime (+ 20 salariés) sont en hausse au 2^e trimestre.

Légère diminution pour l'industrie

Les effectifs salariés dans l'industrie restent toujours en repli et diminuent de 0,2 % (- 410 postes). Ce résultat associé aux rythmes enregistrés depuis plusieurs trimestres conduit à un recul de 0,4 % sur un an (- 650 salariés).

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ]

	Effectif 2017-T2	Normandie Evolutions				France Evolution annuelle	
		Trimestrielle		Annuelle		en Nbre	en %
		en Nbre	en %	en Nbre	en %		
Industrie	183 535	-412	-0,2%	-649	-0,4%	-15 439	-0,5%
Construction	68 642	160	0,2%	-261	-0,4%	15 524	1,1%
Commerce	132 534	152	0,1%	327	0,2%	26 357	0,9%
Hébergement et restauration	39 072	470	1,2%	1 333	3,5%	41 716	4,0%
Autres services	344 905	465	0,1%	2 012	0,6%	132 826	1,5%
Total hors intérim	768 688	835	0,1%	2 762	0,4%	200 984	1,2%
Intérim	42 494	1 147	2,8%	5 428	14,6%	105 035	17,4%
Total	811 182	1 982	0,2%	8 189	1,0%	306 018	1,7%

Caen en hausse, Rouen quasi stable et Le Havre en léger recul au deuxième trimestre

Ce trimestre, la zone d'emploi de Caen crée 425 emplois et Rouen 100. Le Havre en perd 125.

Progression pour la zone d'emploi de Caen

L'effectif salarié du secteur privé augmente de 0,3 % dans la zone d'emploi de **Caen** sur la dernière période observée, confirmant la tendance des trimestres précédents. Ce résultat a permis la création d'environ 425 nouveaux emplois. Ce bon résultat est notamment porté par le secteur de l'intérim (+ 5,5 %), soit 300 emplois ce trimestre, et un peu plus de 1 000 sur un an. Le secteur du BTP croît également de 1 %, ayant permis l'embauche de 100 nouveaux salariés. Seule la branche de l'industrie est en repli ce trimestre (- 0,5 %, 100 emplois perdus) pour atteindre un recul annuel de 2,3 % (- 435 emplois).

Rouen continue de progresser

Après une légère baisse en début d'année 2017 une centaine d'emplois (+ 0,06 %) ont été créés dans la zone d'emploi de **Rouen** ce trimestre. L'évolution annuelle sur cette zone atteint les 0,8 %, correspondant à la création d'environ 1 800 emplois. Le secteur de l'intérim a été particulièrement dynamique ce trimestre (+ 1,4 %, soit 150 emplois de plus), après la perte de 370 postes au premier trimestre. L'évolution annuelle atteint près de 14 %, avec environ 1 370 emplois créés. De façon beaucoup moins prononcée (< 0,5 %), les secteurs des HCR et du BTP ont permis la création d'un peu plus de 50 postes au total. A contrario, les branches des autres services (- 0,1 %,

- 130 emplois) et de l'industrie (- 0,1 %, - 30 emplois) sont en repli ce trimestre.

Le Havre perd 125 emplois

Après la stagnation au premier trimestre, la zone d'emploi du **Havre** recule de 0,1 % entraînant la perte de 125 emplois.

Sur un an, l'évolution reste positive (+ 1,2 %) soit près de 1 280 emplois qui ont vu le jour. Au cours de ce trimestre, seul le secteur des HCR a été dynamique (+ 3 %) pour atteindre un peu plus de 7 % sur un an, soit la création de 280 emplois. Après une quasi stagnation au premier trimestre, le BTP repart à la baisse (- 1 %, - 95 emplois) confirmant la tendance négative observée depuis de nombreux trimestres. Sur un an, la tendance reste à la baisse (- 2,4 %) soit un peu plus de 220 emplois perdus. La branche du commerce poursuit son léger recul (- 0,1 %) comme au trimestre précédent, mais l'évolution reste positive sur un an (+ 0,4 %, soit + 60 emplois). Les autres services évoluent peu au deuxième trimestre (- 0,2 %, soit - 90 emplois). L'industrie reste baissière (- 30 emplois), et aura perdu 0,7 % de ses effectifs salariés sur un an, soit un total de 170.

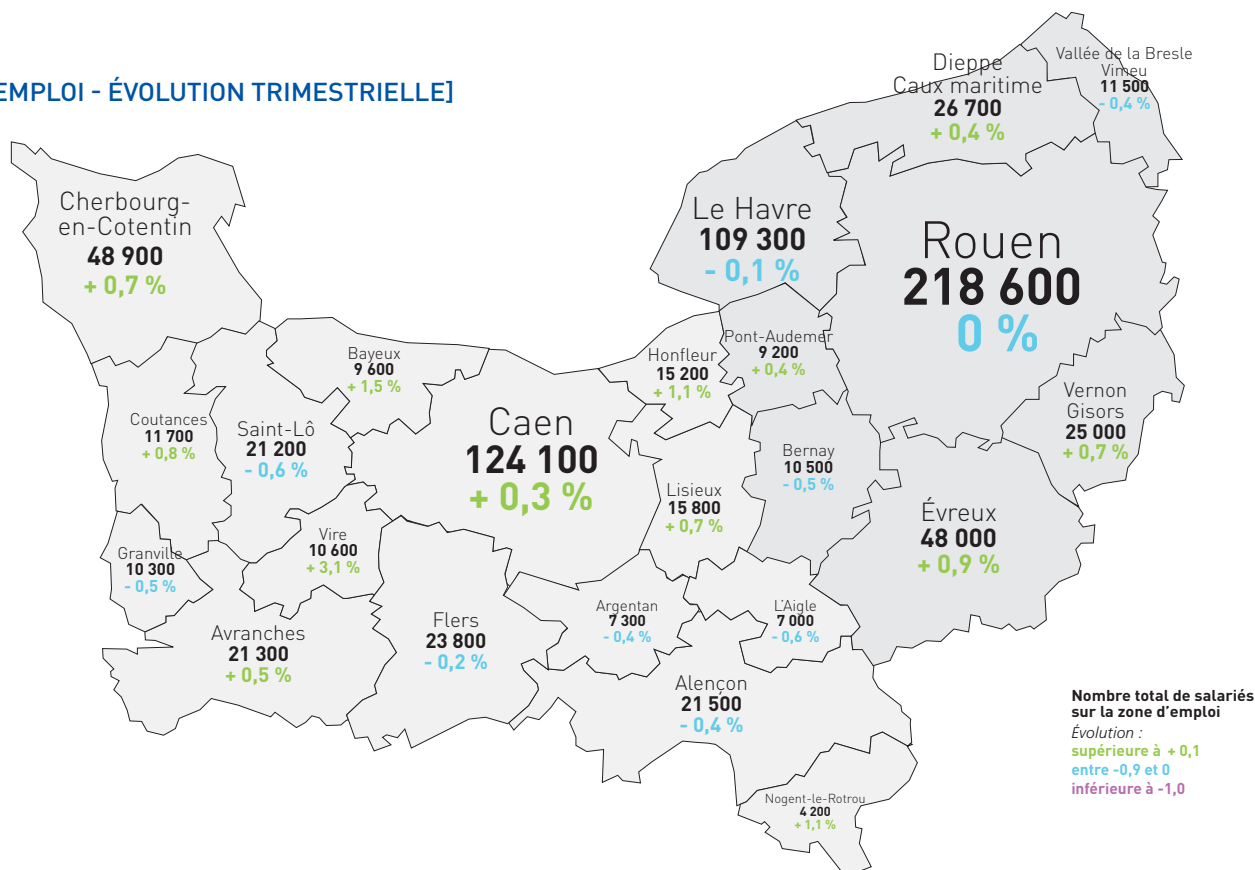
progrès de 6,8 % créant ainsi 160 emplois. Les autres services contribuent au bon résultat du trimestre, en progrès de 0,9 %, soit environ 180 emplois supplémentaires. La construction (+ 1,8 %) et les HCR (+ 1,2 %) ont respectivement permis de créer 60 et 25 emplois ce trimestre. À l'inverse, le secteur de l'industrie continue son recul de 0,8 % ce trimestre (- 90 emplois), pour atteindre une baisse annuelle de 3 %, soit la perte d'un peu plus de 330 emplois.

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin**, poursuit sa progression et gagne 350 emplois (+ 0,7 %) sur la période, et reste en positif sur un an (+ 2 %). Les branches de l'intérim et des autres services ont été les principaux pourvoyeurs d'embauches (130 emplois pour le premier et 160 pour le second). L'industrie reste stable sur le trimestre, mais progresse de 2,3 % sur l'année (+ 300 emplois). Seul, le commerce diminue ce trimestre (- 0,4 %), donnant lieu à la perte de 30 emplois.

Les zones d'emploi d'Évreux et Cherbourg-en-Cotentin en hausse ce trimestre

La zone d'emploi d'**Évreux** (+ 0,9 %), renforce ses effectifs ce trimestre (+ 410 emplois), grâce au secteur de l'intérim, en

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE]



Le secteur des hôtels-café-restaurants reste dans le vert en Normandie

La tendance positive du trimestre précédent qui se confirme (+ 1,2 % au premier et deuxième trimestre), a permis au secteur de l'hôtellerie-restauration la création d'environ 930 emplois en ce début d'année. Sur un an, la hausse atteint 3,5 %, soit un peu plus de 1 300 emplois nouveaux.

Ces bons résultats se retrouvent dans tous les départements, hormis pour l'Orne (-2,1 %). Les augmentations de ce trimestre sont de 1,8 % dans le département du Calvados, 1,3 % en Seine-Maritime, et atteignent respectivement + 1,1 % et + 1,2 %, dans la Manche et l'Eure.

Évolution de la masse salariale

Ces évolutions positives se retrouvent également au niveau de la masse salariale en progrès de 1 % sur le trimestre et de 5,2 % sur un an. Dans le Calvados et la Manche, les évolutions trimestrielles sont de 1,8 % et 1,4 %, soit respectivement une hausse de la masse salariale totale de 1,2 millions d'euros pour le premier et 0,4 millions d'euros pour le second. Le département de l'Eure reste stable et la progression atteint 0,4 % en Seine-Maritime (+ 0,2 millions d'euros).

Évolution du salaire moyen par tête

Le salaire moyen par tête évolue peu ce trimestre, en recul de 0,2 %, et progresse sur un an de 1,6 % soit + 25 € bruts par mois.

Évolution des DPAE*

Parmi les autres indicateurs, qui confortent ce dynamisme, l'évolution à la hausse du nombre de DPAE. Le nombre total de DPAE pour le secteur progresse 6,2 % depuis le début de l'année 2017.

L'évolution du nombre de contrats en CDI et de CDD longs (> 1 mois) atteint 5,1 %, résultat encourageant, même s'ils sont très disparates d'un département à l'autre. Dans les départements de la Seine-Maritime (+ 9,3 %) et du Calvados (+ 8,2 %), l'augmentation du nombre de contrats en CDI et CDD longs est très significative, correspondant à plus de 2 000 intentions d'embauches.

Dans l'Orne (+ 1,7 % soit 24 déclarations supplémentaires) et la Manche (+ 1,7 % soit 33 déclarations supplémentaires), la hausse est modérée. Seul le département de l'Eure est en recul de 7,5 %, pour les CDD longs les CDI.

* DPAE : déclaration préalable à l'embauche

Information : Les séries d'effectifs salariés et de masse salariale vont évoluer à compter de la publication des chiffres du premier trimestre 2017. Les changements concerneront le périmètre du secteur privé ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares.

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique AcoStat / n°241

[ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DANS LE SECTEUR DES HCR EN NORMANDIE]

	Masse salariale 2017-T1	Evolutions			
		Trimestrielle		Annuelle	
		en millions d'€	en %	en millions d'€	en %
Calvados	66,0	1,2	1,8%	4,7	7,6%
Manche	26,9	0,4	1,4%	1,3	5,2%
Orne	9,5	0,1	0,9%	0,2	1,9%
Eure	22,9	0,0	0,0%	0,2	1,1%
Seine Maritime	65,1	0,2	0,4%	2,9	4,7%
Total	190,4	1,9	1,0%	9,3	5,2%

[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus ou moins importantes durant la phase de montée en charge.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indé-

pendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

En savoir plus

L'observatoire économique

Les publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site www.acoss.fr.

Abonnez-vous à ACOSS.FR



Directeurs de la publication : Hervé Castre et Ollivier Dervillers

Rédacteurs : Pôles statistiques et communication Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.urssaf.fr